



BONNE ANNEE 2021

Mairie
45 rue de l'Aunette
60240 SENOTS

TÉLÉPHONE :
03.44.08.70.83.

EMAIL :
mairie.senots@wanadoo.fr

SITE :
www.senots.fr

Accueil du public :

Mardi 17h00-19h30
Mercredi 9h00-12h30
Jeudi 17h00-19h30

*Retrouvez en
dernières pages des
informations
pratiques !!*

Dans ce numéro :

Rétrospective 2020

Distribution de prix

Événements à venir

Un peu d'histoire

Minute du Sénat

Rappels

Informations pratiques

**NOUVEAUTES
PAGE 7**

Quelle drôle d'année nous venons de quitter !

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une excellente année 2021. Que la santé soit au rendez-vous toute l'année pour vous tous ainsi que pour vos proches.

Malgré les défis auxquels nous sommes confrontés, souvenons-nous de ces mots d'Albert CAMUS : « L'espoir est le pilier du monde ».

J'espère que les fêtes se sont bien passées même si le nombre de convives devait être restreint.

Je reste persuadée que le père-noël, comme chaque année, a gâté les enfants et les grands. Nous l'avons vu, la crise sanitaire ne l'a pas empêché de passer, et dans sa hotte il y avait tout sauf la COVID-19.

Merci à tous les participants qui ont aidé le père-noël à venir vous rencontrer et qui pendant des semaines ont fabriqué toutes les magnifiques décorations du village.

Merci à vous tous pour l'accueil que vous nous avez réservé et pour tous ces merveilleux moments d'émotions.

La nouvelle année débute cependant de la même façon que 2020 s'est achevée, nous maintenons les distances, les gestes barrières, nous portons le masque...mais nouveauté 2021, nous pouvons nous faire vacciner !

Notre rendez-vous annuel « vœux+galettes » est impossible, et je dois admettre que c'est très frustrant de ne pouvoir nous réunir simplement afin d'échanger et tout bonnement être ensemble.

Vous trouverez une rétrospective de l'année 2020 dans ce journal et les prochains rendez-vous pour 2021.

Bonne lecture et encore une très bonne année à vous !

Carole GAUTIER.

SENOTS PARTAGE

**EST UN GROUPE PRIVE FACEBOOK
CREE AFIN D'ÉCHANGER OU PROPOSER
TOUTES SORTES DE SERVICES**

N'HESITEZ PAS A VOUS INSCRIRE AVEC VOTRE COMPTE FB !

RETROSPECTIVE 2020

NETTOYAGE

La journée à laquelle nous nous étions inscrits « HAUTS DE FRANCE PROPRES » ayant été annulée du fait du 1^{er} confinement, et l'impossibilité de se réunir pour une autre date, ne nous a pas empêchés de nettoyer en petit comité avec les membres du conseil.

Le palmarès de cette ½ journée revient aux terrains de tennis, comme toujours...

De prime abord, rien de visible, mais en faisant 1 seul pas pour entrer dans le bois, incroyable, un tapis de fruits vides tombés d'un Heinekegnier !!! Nous ignorions que des arbres à bière avait été plantés et que la récolte serait aussi fructueuse :



Faut-il rappeler que ces bouteilles en verre cassent, sont dangereuses et ne se dégradent pas au fil du temps ? Que des enfants viennent jouer autour des tennis et qu'à tout moment ils peuvent se blesser ?

Les rassemblements sont interdits et la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique (et n'aide pas à mieux jouer à la pétanque ou au tennis...).

Nous maintenons notre position et refusons de mettre une poubelle, chacun étant responsable de ses déchets et capable de les ramener chez lui. Une poubelle ne ferait qu'empirer la situation et le tri deviendrait difficile.

Evidemment ces bouteilles étaient quand même accompagnées :



La prochaine journée « HAUTS DE FRANCE PROPRES » étant prévue en mars 2021, nous attendons de connaître les prochaines directives et vous préviendrons de la date ou de son annulation.





L'ENDURO DU BEAUVAISIS le 6 septembre 2020

Notre village a été traversé encore une fois par l'enduro moto organisé, comme l'année précédente, par le BEAUVAIS MOTO CLUB.

En effet, très contents de l'accueil qui leur a été réservé en 2018 et 2019, ils ont souhaité maintenir SENOTS dans leur circuit 2020.

Mais grande nouveauté et grande fierté pour notre village, une des 3 spéciales se déroulait à BLEQUENCOURT. Un grand merci au propriétaire pour le prêt de son terrain et à l'entreprise de Travaux Publics pour sa participation bénévole à la création du circuit. Spéciale redoutée désormais par les concurrents pour sa difficulté !

RESUME DE NOTRE SPECIALISTE

C'est toujours avec un grand succès et sous un soleil radieux que plus de 300 motards licenciés, Français et Belges ont participé au 3^{ème} enduro du Moto Club du Beauvaisis.

Départ de la course à AUX MARAIS, et après avoir évolué sur 2 spéciales *, les enduristes sont partis pour une boucle de 80 KMS réalisée 2 à 3 fois selon le niveau, s'arrêtant pour la 3^{ème} spéciale à BLEQUENCOURT, qui a engendré un très beau spectacle dans une ambiance festive.

3 motards représentaient BLEQUENCOURT. Ils ont finalisé leur course par un très beau classement : Julien B.- 1^{er} en catégorie « jeunes », bravo ! Nicolas B. – 112^{ème} en catégorie 2 et Florent G.- 5^{ème} en catégorie 2. Félicitations à eux, belle représentation de notre village !

Nous sommes toujours ravis de recevoir les félicitations du Président du Moto-Club qui, depuis maintenant 3 ans, apprécie notre soutien, notre implication et participation active pour le bon déroulement de cette manifestation et surtout pour les encouragements lors de la traversée de SENOTS.

* Spéciale : parcours chronométré avec obstacles



COMMEMORATION du 11 novembre 2020

En petit comité car maximum 10 personnes...



HALLOWEEN 2020

Grâce aux bénévoles de la commission « Animation », cette année un vent de terreur a soufflé sur *SENOTS - BLEQUENCOURT* fin Octobre 2020 !

La chair de poule devant les décors a dû vous glacer !



Nous tenons à remercier les bénévoles pour leurs idées galopantes, leur temps et leur savoir-faire.

Comme dit l'adage « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».

Tout a été conçu grâce aux matériels, matériaux et dons en tout genre fournis par les bénévoles (palettes, tourets, vêtements, paille...). D'horribles créatures tels sorcières, fantômes et autres araignées sont ainsi nés et ne demandent qu'à resurgir...



Ah Ah Ah !!!



NOEL 2020

DIMANCHE 20 DECEMBRE 2020

Malgré la crise sanitaire, 2 confinements, des mesures de distanciation, il était important pour le conseil municipal et les bénévoles de la commission «Animations» de maintenir l'esprit de Noël pendant les fêtes de fin d'année.

SENOTS-BLEQUENCOURT ont été embellis à cette occasion avec les illuminations et les décorations encore une fois issues de recyclages, un peu partout dans les rues.

Nous tenons à remercier vivement les enfants pour leur participation à la décoration des sapins avec leurs boules de Noël à peindre distribuées quelques temps avant dans les boîtes aux lettres.



Pour que la féerie de Noël soit au rendez-vous, il a fallu s'adapter. Mieux que tout ce que nous espérons, un moment magique a opéré avec la venue du Père Noël, de ses lutins et du traineau rempli de cadeaux.



Des larmes d'enfants, apeurés ou heureux, de nos aînés, émus par leur colis, des rires, des chants, une énorme bouffée de bonheur, une parenthèse féerique, **MERCI** à vous tous pour le temps passé aux créations et pour l'accueil qui nous a été réservé lors de notre passage.



DISTRIBUTION DE PRIX

FELICITATIONS

TERRAIN DE MOTO-CROSS SAUVAGE

MERCI aux habitants de BLEQUENCOURT qui, gênés par les nuisances sonores, se sont mobilisés pour finaliser une pétition signée à 80% par la population.

Grâce à ce document et à la plainte du propriétaire d'une des parcelles, nous avons pu saisir le Procureur de la République afin de mettre fin à l'utilisation abusive et non conforme d'un terrain agricole et bois en terrain de moto-cross.

Les gendarmes sont donc saisis désormais de ce dossier et verbalisent régulièrement.

Pour rappel, ce terrain se situe sur le territoire de FRESNE L'EGUILLON, mais les nuisances touchent BLEQUENCOURT. Aucune autorisation des propriétaires des parcelles de bois n'a été donnée. Ces individus se sont accaparés cet endroit, l'ont aménagé en coupant des arbres, en y installant un circuit et en y entreposant un tas de débris et notamment des pneus, source d'une pollution accrue du sol.



BLAMES

BLAME à celui qui a déposé ses ordures sur le parking du terrain de tennis le 03 décembre 2020.

BLAME à celui qui, par fainéantise aigüe a déposé ses ordures dans le bac à déchets du cimetière. Celui-ci n'est pas une déchetterie mais ne doit recevoir que des déchets de fleurs issus du cimetière.

BLAME à ceux qui continuent de jeter leurs ordures dans nos fossés et sur nos routes.



EVENEMENTS A VENIR

Dates
à retenir !!

La période ne nous permet pas d'envisager quoi que ce soit dans l'immédiat.

Vous serez prévenus en cas de changement.



NOUVEAUTE

Afin de respecter la législation en matière d'ERP (Etablissements Recevant du Public), Mr CHARTIER Philippe a dû doter le caravaning d'un défibrillateur. Ce dernier se trouve dans le caravaning et est accessible à toute personne habilitée à son utilisation en cas de problème.

Après discussion avec Mr CHARTIER, il a été convenu que la municipalité prenne en charge la formation de 20 personnes à l'utilisation du défibrillateur et au massage cardiaque.

La liste et les coordonnées de ces personnes seront affichées à côté du défibrillateur.

Mal utilisé le défibrillateur peut-être dangereux pour la personne malade mais aussi pour l'utilisateur.

Il est bien entendu que Mr CHARTIER doit être IMPERATIVEMANT averti et informé avant ou après l'utilisation de cette machine.

Un peu d'histoire

Rien n'a vraiment changé....quoique

Reprenons notre promenade historique dans les années 20 du passé. Et comparons. Vivons-nous vraiment une situation exceptionnelle, inédite, jamais rencontrée, termes régulièrement rebattus dans nos médias penchés du matin au soir sur la pandémie de 2020 ?

Masques, confinement, peur sociale, économie en berne, « fuite » vers les résidences secondaires pendant « notre » confinement, repli sur soi, etc,etc. Est-ce vraiment si nouveau que ça ?

Quelques incursions dans le passé. Que faisaient nos ancêtres face à une situation similaire ?

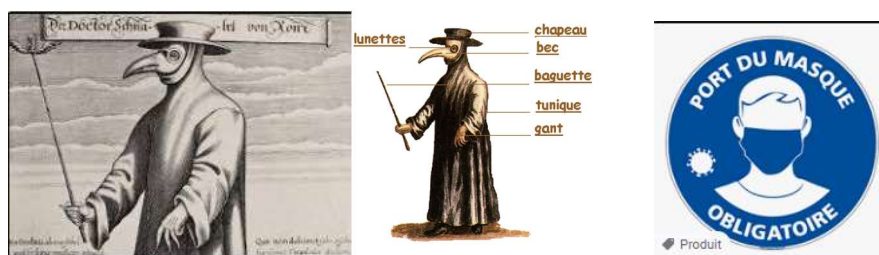
XVIIe siècle - « Comme à Amiens, nous constatons à Beauvais, dès la grave période 1624-1639, des mesures rigoureuses d'isolement des malades, et « d'airiement¹ » fort sérieux des maisons contaminées, l'achat par les organismes municipaux de désinfectants éprouvés, l'engagement de "médecins de peste" spécialisés, la distribution gratuite de remède et surtout d'aliments ». Ainsi s'exprime l'historien Pierre Goubert¹ dans son ouvrage « 100 000 provinciaux au XVIIe siècle ».

« En 1625, les ravages de la peste furent tels qu'une foule d'habitants de Beauvais se retirèrent à Gerberoy », précise l'historien Charles Doyen.

L'épidémie de peste qui ravagea le Vexin dura jusqu'en 1642, par vagues successives (1625, 1630, 1636 et 1642). Quand elle atteint nos régions en 1625, la situation de la France s'est pourtant quelque peu apaisée. Henri IV est mort depuis 15 ans, assassiné par Ravailiac, l'Edit de Nantes a mis fin aux guerres de religion, chaque feu¹ français peut mettre sa poule au pot le dimanche, « labourage et pâturage » nourrissent la France grâce à la politique menée par Sully. Voilà ce que nous ont toujours relaté nos manuels scolaires.

1625, c'est aussi l'année qui voit débiter le roman-fleuve d'Alexandre Dumas, les Trois Mousquetaires, qui commence sa longue histoire par ces mots : « Le premier lundi du mois d'avril 1625, le bourg de Meung ». Richelieu est au pouvoir, dirigeant la France de main de maître au nom d'un nouveau souverain, un peu jeune et un peu faible. Querelles au sommet de l'Etat, mais la paysannerie française souffle un peu.

Là-dessus, dans ce calme apparent, surgit une épidémie redoutée de tous, présente dans toute son horreur dans la mémoire collective, fléau considéré comme punition divine, totalement incomprise¹ et ne connaissant aucun remède, hors le masque, le confinement, rien de changé. L'imagerie conservée nous montre les médecins de l'époque bizarrement masqués pour endiguer les « miasmes ».



Notre masque actuel est quand même moins horrible !! **Alors n'oublions pas de le porter.**

¹ désinfection

¹ qui fut professeur au Lycée Félix Faure de Beauvais

¹ Le Courrier Picard, 3.5.2020

¹ ménage

¹ ce n'est qu'au XXe siècle qu'on expliquera scientifiquement ses causes, dues à une particularité organique de la puce du rat

¹ nationalgeographic.fr

¹ pinterest.fr

XIXe siècle – Le choléra envahit en 1832 le Vexin français et fut l'épidémie la plus mortelle du XIXe siècle. Plus proche de nous, cette épidémie due essentiellement à la souillure des eaux, frappa durement notre région. Il semble cependant que la région du Beauvaisis fut relativement épargnée, celles de Compiègne et Senlis étant les plus touchées. Le choléra envahit l'Oise dans les premiers jours d'avril, et le 5 août, ce tableau donne un état des lieux.

Arrondissements.	Malades.	Morts.	Population.
De Beauvais	676	296	131355
De Clermont	665	261	89448
De Compiègne	2031	991	97812
De Senlis	3669	1488	79080
Totaux	7041	3036	397725

1

L'épidémie sévira sans interruption jusqu'à mi-septembre. Aucun traitement des déjections et des eaux usées n'existait à l'époque. Tout se retrouvait dans la rue, les canaux, les fleuves, dans lesquels on puisait l'eau pour la consommer. En guise de traitement, la médecine préconisait alors des bains de jambes, des sinapismes (cataplasmes à la farine de moutarde), et des infusions de fleur de guimauve, bien évidemment sans action sur ce fléau. Les médecins, perplexes, soupçonnaient cependant sans pouvoir encore l'expliquer un lien entre les conditions de vie insalubres et la maladie.



Luke Fildes (1843-1927), *The Doctor*, 1891, huile sur toile, Tate Museum.

Cette épidémie permit néanmoins une prise de conscience de la nécessité de construire des installations sanitaires efficaces. L'hygiène naquit de cet épisode tragique sous la forme d'un courant nouveau, l'hygiénisme.

La peur générée à cette époque nous laissera l'expression « **une peur bleue** », la maladie contractée cyanosant la peau.

Pour en savoir plus : « *Le choléra de 1832 dans le Vexin français* », article de Jacques Dupâquier dans « Mémoires de la société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin », 1965

¹ signaletique.biz
¹ Histoire statistique du choléra-morbus qui a régné en France en 1832, par H. Paillard

Parmi les lettres de Monsieur le Sénateur Olivier PACCAUD adressées aux maires, j'ai tenu à annexer celle-ci, reçue le 22 janvier 2021.

Le sujet pourrait prêter à sourire s'il n'était pas réel.
Merci Monsieur le Sénateur pour votre soutien à la ruralité.
Le Maire.

L'Ane, la Cloche et le Coq ou la guerre des cigales

On pourrait penser aux titres de fables méconnues de Jean de la Fontaine. Pourquoi pas à celui d'un western spaghetti des années 1970. C'est en fait l'intitulé d'un récent épisode qui s'est déroulé au Sénat le 21 janvier.

Il est des lois subtilement utiles ou utilement subtiles. C'est le cas du texte « visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises », que j'ai défendu à la tribune et qui a été adopté à l'unanimité. Certains pourraient y voir une proposition de loi anecdotique, folklorique, médiatique et superflue. Elle est au contraire symbolique du sens que nous souhaitons donner à ce fameux Vivre Ensemble. Symbolique de l'attention que nous souhaitons porter à la ruralité.

Cette ruralité souvent oubliée, négligée, méprisée... Cette ruralité que certains voudraient voir transformée en musée. Ces 15 millions de Français et 28 000 communes qui incarnent, certes en partie, la France d'hier, mais qui ont aussi des atouts et veulent avoir un avenir. Ces campagnes où résonnent des moteurs de tracteurs, mais aussi certains bruits immémoriaux et souvent animaux. Où quelques effluves peu raffinées viennent parfois perturber des odorats délicats.

C'est ainsi, que régulièrement, des néoruraux ou parfois des touristes mal embouchés viennent user de leurs droits devant les tribunaux ou faire le siège d'une mairie pour dénoncer des « troubles anormaux de voisinage ». Entre quelques grenouilles indisciplinées, des coqs ténors, des cloches trop matinales et des cigales craquetant trop fort, les exemples de plaintes et démarches ubuesques mais bien réelles ne sont pas si rares. Presque toujours cependant, et heureusement, les plaignants sont déboutés, et le bon sens des magistrats renvoie les Tartuffe à leur bile ridicule.

Quand des grincheux veulent une ruralité de carte postale, sans bruit ni odeur...

Néanmoins, par-delà l'anecdote, c'est une vision de notre société, une philosophie de notre Vivre Ensemble qui sont en jeu. Que veut-on donc ? Une ruralité de carte postale, sans saveur ni odeur, une ruralité policée où le coq sait se tenir, où l'âne a perdu sa voix, où les cloches sont de marbre et muettes, où le claquement des sabots sur le bitume s'est évanoui, où le crottin est inodore, où la transhumance ne carillonne pas et n'inonde plus les routes de son écume de toisons...

Que veut-on donc ? Une société où l'individualisme exacerbé, l'isolationnisme aveugle triomphent ? Où l'on ne vit plus ensemble, mais côte à côte, hermétiquement séparés ? Où « l'agribashing » prospère ? Où les relations sociales se judiciaризent de plus en plus ? Où l'on veut faire table rase de nos héritages millénaires, naturels et civilisationnels au nom d'une modernité égoïste et intolérante ?

Le patrimoine, c'est ce que nous ont transmis, légué, offert nos pères. C'est une part profonde, ancestrale, authentique de notre identité. Ce patrimoine est naturel, minéral, monumental. Il peut être aussi sensoriel. Proust et sa madeleine nous l'ont appris. Quant aux sens, c'est ce que possèdent toutes les créatures mais que seul l'homme sait universellement sublimer. Souhaite-t-on donc devenir des mannequins robotisés, déshumanisés, déracinés, calfeutrés dans un environnement aseptisé, clinique, de science-fiction ?

Comme la campagne, l'état de droit a ses charmes. Et ses méfaits. Probablement est-il regrettable de devoir passer par la loi pour protéger notre patrimoine sensoriel rural. Mais c'est ainsi. Et désormais, les grincheux verront leur accès limité vers les tribunaux, et nos maires y gagneront un bouclier de sagesse et de tranquillité. Une nuisance juridique de moins ! Tant mieux ! Et tant pis pour ceux qui se bouchent les oreilles et le nez à la campagne.

Olivier PACCAUD
Sénateur de l'oise

RAPPELS

PROPRIÉTÉ
PRIVÉE

A l'attention des randonneurs, promeneurs, à pied, vélo, quad, etc....

Nous vous rappelons que les champs cultivés ou non, que les prés et pâtures sont des propriétés privées.

Traverser un champ est une violation de domicile et, de surcroît, entraîne des dommages aux cultures.

Des troupeaux ou des bêtes isolées peuvent occuper les prés et pâtures. Il peut être dangereux de s'y aventurer et totalement inadmissible d'effrayer délibérément les bêtes. Tenez vos chiens en laisse et empêchez-les d'y entrer.

CHEMIN
PRIVE

De même, certains bois ou chemins sont également privés et signalés par des panneaux « PROPRIÉTÉ PRIVÉE » ou plus simplement « PRIVE ». Au même titre que vos propres jardins, les promeneurs n'y sont pas les bienvenus. Nous vous remercions de respecter ces règles de bonne conduite.

Bien vivre ensemble : les règles de bon voisinage

Il est rappelé que l'on ne doit pas utiliser les engins à moteur tels que tondeuse, tronçonneuse, motos, etc, en dehors des jours et horaires ci-dessous :

du Lundi au Samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

N'oubliez pas, tout pousse !!! La taille des haies donnant sur la voie publique est une obligation et est à la charge des occupants du logement, et un arrêté préfectoral interdisant tous feux est en vigueur.



Bien vivre ensemble : les règles de bon voisinage (suite)

Quand il est possible de faire autrement et c'est souvent le cas, alors merci à tous d'éviter de rester stationner de façon continue dans nos rues étroites : rue de Fresnes, rue de l'Aunette, rue de Pouilly, rue d'Heulecourt, ainsi que sur la Place de Senots.

En effet, nous avons été contactés par la société gérant le ramassage des ordures ménagères et la société des bus scolaires pour cette gêne.

Il arrivera un jour où les camions poubelles refuseront de passer, où les livraisons n'auront plus lieu et où le bus scolaire se verra interdit de traverser ces rues.

De plus, les bas-côtés s'en trouvent fort dégradés et il est fort désagréable de devoir marcher ou rouler dans la boue ou dans les trous qui se sont formés et qu'il faudra réparer !

Merci de respecter ces règles de bon voisinage pour le bien-être de tous !!

N'oublions pas non plus ! C'est l'hiver ! Le déneigement et le déblaiement devant chaque portail est à la charge des riverains.





Directeur de la publication :
Carole GAUTIER
Maire
Rédacteurs :
JP DUBOILLE
C. LANGE

INFORMATIONS PRATIQUES ET N° UTILES

POMPIERS	18 ou 112 pour les portables
GENDARMERIE	17
SAMU	15
HOPITAL CHAUMONT	03 44 49 54 54
DEPANNAGE EDF	0 810 333 080 ou 0 810 433 080
DEPANNAGE EAU	0 810 108 801

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN
03 44 49 15 15

CENTRE SOCIAL DE CHAUMONT EN VEXIN
03 44 49 01 80

TRESORERIE DE CHAUMONT EN VEXIN
03 44 49 00 97

DECHETTERIE *Liancourt Saint-Pierre*

Horaires d'hiver

(du 1^{er}/11 au 28/02):

Lundi	14h-17h
Mercredi	9h-13h et 14h-17h
Vendredi	9h-13h et 14h-17h
Samedi	9h-13h et 14h-17h
Dimanche	9h-13h

Horaires d'été

(du 1^{er}/03 au 31/10) :

Lundi	14h-19h
Mercredi	9h-13h et 14h-19h
Vendredi	9h-13h et 14h-19h
Samedi	9h-13h et 14h-19h
Dimanche	9h-13h

**DES MASQUES
LAVABLES SONT
DISPONIBLES EN
MAIRIE,
A RETIRER AUX
HEURES
D'OUVERTURE**

Renseignements utiles

URBANISME

Petit rappel : tous les travaux (fenêtres, portails, abri de jardin...) doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie.

Le PLU est consultable sur
www.geoportail.gouv.fr
et
www.senots.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

Dans les 3 mois suivant leur 16ème anniversaire, les jeunes hommes ET les jeunes femmes sont priés de venir se faire recenser en Mairie en présentant le livret de famille des parents, un justificatif de domicile et une pièce d'identité en cours de validité. Cette inscription est nécessaire pour la journée de citoyenneté à venir mais surtout pour les inscriptions en écoles secondaires et supérieures.

Vous venez d'arriver à Senots-Bléquencourt et vous souhaitez vous inscrire sur les **LISTES ELECTORALES ?**

Pour cela, présentez-vous à la Mairie aux horaires d'ouverture muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent ou faites la démarche sur internet www.service-public.fr

Désormais, les demandes de **Carte Nationale d'Identité** et de **PASSEPORT** se font par Internet avant un RDV en Mairie de Chaumont ou Méru.

Renseignez-vous à la mairie ou sur le site www.ants.gouv.fr